



Appliquer le droit local Alsace-Moselle

Connaitre les particularités du droit local d'Alsace-Moselle en matière de droit social et sécuriser vos pratiques ainsi que l'articulation avec les dispositions légales et conventionnelles.

OBJECTIFS :

1/ Evaluer la durée du maintien de salaire en cas d'absence, en articulant le droit local et la convention collective

2/ Organiser le temps de travail des équipes de façon à respecter le repos du dimanche et des jours fériés et ses dérogations

3/ Identifier les salariés éligibles au régime local d'assurance maladie

PUBLIC :

DRH, RRH, assistant RH, responsable paie.



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter
notre calendrier

PREREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

PROGRAMME :

Introduction : présentation générale du droit local d'Alsace-Moselle (0,25h).

La garantie de ressources en cas de suspension du contrat de travail (3h) :

- Conditions et montant du maintien de salaire, zones d'incertitude,
- Articulation avec le maintien de salaire prévu par la convention collective,
- Contre-visite médicale,
- Cas pratiques.

Le repos du dimanche et des jours fériés (1,5h) :

- Principe et dérogations,
- Contreparties,
- Incidence des jours fériés d'Alsace Moselle en cas d'annualisation du temps de travail,
- Cas pratiques.

Le préavis (0,75h) :

- Durée du préavis en droit local,
- Articulation avec le préavis conventionnel,
- Cas pratiques.

La clause de non-concurrence (0,75h) :

- Conditions de validité de la clause,
- Renonciation par l'employeur et libération par le salarié.

Le régime local de sécurité sociale (0,75h) :

- Salariés éligibles,
- Eventuelle dispense d'adhésion du régime complémentaire frais de santé,
- Echanges sur les situations concrètes de salariés des entreprises.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.

